

## VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de membres**

composant le conseil ..... 33  
 en exercice ..... 33  
 présents ..... 26  
 présents par procuration ..... 6  
 absent excusé ..... 0  
 absent : ..... 1

**OBJET**

Association de Défense de  
 l'Environnement de Soisy-  
 sous-Montmorency –  
 Attribution d'une subvention  
 supplémentaire

Le 19 décembre 2019, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 13 décembre 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

**PRESENTS** : M. Thévenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, Fayol Da Cunha, M. Pillet, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Studzinska, Morot-Sir, Mmes Baas, Thierry, M. Desrivières.

**PRESENTS PAR PROCURATION** : Mme Fréret à Mme Umnus, M. Humeau à M. Stréhaiano, Mme Brassat à Mme Bonneau, Mme Dulas à M. About, Mme Guilloux à M. Naudet, Mme Bérôt à Mme Baas.

**ABSENT** : M. Hocini

**SECRETAIRE** : Mme Umnus

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20191226-DEL2019121901-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2019

Affichage : 26/12/2019

**EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre du litige opposant l'association de riverains ADESOSY à la société Free Mobile et au propriétaire du terrain sur lequel une antenne pylône a été installée, l'association sollicite une subvention supplémentaire d'un montant de 4 450 €.

Cette subvention permettra de régler les derniers frais de justice engagés pour l'association dans ce contentieux définitivement clos.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention supplémentaire de 4 450 € à l'association ADESOSY.

**PAR CES MOTIFS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération du 28 mars 2019 attribuant les subventions aux associations pour l'année 2019,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances Locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et Cérémonies en date du 12 décembre 2019,

SUR le rapport de M. About,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention supplémentaire de fonctionnement d'un montant de 4 450 € à l'Association de Défense de l'Environnement de Soisy-sous-Montmorency (ADESOISY).

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la ville pour l'exercice 2019,

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **26 DEC. 2019**

Affiché et/ou notifié le : **26 DEC. 2019**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **26 DEC. 2019**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.